

2008/979 - MISE EN PLACE DE POLES LINGUISTIQUES DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS DES 8E ET 9E ARRONDISSEMENTS INSCRITS AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LYON - AUTORISATION A SOLLICITER LES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE (FONDS SOCIAL EUROPEEN - FSE) (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Lyon, approuvé par délibération n° 2007/7914 du 25 juin 2007 et signé par M. le Maire le 27 juin 2007 avec l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, comprend un axe transversal sur la maîtrise de la langue française.

En effet, la maîtrise de la langue française représente aujourd'hui une problématique majeure pour les personnes en difficulté et un véritable enjeu dans la réussite d'une insertion professionnelle et/ou d'intégration dans la vie sociale.

Une enquête récemment publiée par l'INSEE a révélé que 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans scolarisée en français ne maîtrise pas le socle de compétences de base, à savoir la lecture, l'écriture et le calcul. Dans les quartiers inscrits en CUCS ce pourcentage est deux fois plus élevé.

A partir de ce constat, la Ville de Lyon a engagé une démarche partenariale pour faire le point sur les besoins des personnes, l'offre existante de formation et son adéquation avec les problématiques linguistiques des personnes. Le diagnostic a souligné une méconnaissance de l'offre existante, son adéquation partielle aux besoins et des personnes qui échappent à toute action car ne rentrant pas dans un dispositif précis d'action publique.

A la suite de ce diagnostic, la Ville de Lyon a construit un projet global sur la maîtrise de la langue française dont les enjeux sont :

✓ La construction d'une meilleure réponse aux besoins linguistiques des personnes en difficulté en termes d'intégration, d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle.

✓ Le renforcement du maillage territorial des actions de communication en langue française.

L'objectif de ce projet est de venir en complément des dispositifs existants et de permettre la construction de véritables parcours linguistiques pour les bénéficiaires.

Le projet consiste à organiser, dans chaque quartier inscrit au CUCS de Lyon, un pôle de proximité spécifique mais dont la logique et le fonctionnement seront garantis par une coordination globale de la Ville de Lyon puisque s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau global au niveau de l'ensemble de la Ville de Lyon.

C'est la recherche constante d'une plus grande réactivité et d'une meilleure réponse au public qui sous-tend ce projet décliné en trois axes :

- la mise en place d'un espace ressources de proximité ayant une fonction d'accueil et d'orientation des personnes, ainsi qu'une fonction d'aide à l'élaboration d'actions « tremplin » ayant pour objectif d'entretenir la motivation des personnes souhaitant apprendre la langue française mais dans l'attente d'une formation ;
- la mise en place d'outils et de formations pour les acteurs locaux ;
- le développement d'actions innovantes permettant une réponse adaptée aux besoins repérés et non satisfaits par l'offre existante.

D'ores et déjà, avec le concours financier de l'Etat, un premier pôle linguistique de proximité a été expérimenté depuis 2007 dans le 8^e arrondissement, porté par deux organismes de formation. Les résultats de cette expérimentation sont probants en termes de nombre de personnes accueillies, de valeur ajoutée pour l'orientation du public et de réactivité par rapport à la création d'une offre support. Aussi depuis janvier 2008, un pôle linguistique de proximité a également été organisé dans le 9^e arrondissement de Lyon.

Les expérimentations conduites dans les 8^e et 9^e arrondissements permettent d'engager des actions innovantes pour les publics visés en termes d'accès à l'emploi mais aussi en termes d'accès aux droits et de construction de parcours linguistique qui est aussi un enjeu central.

Le projet proposé, d'une durée d'un an, concernera au moins 260 personnes et la mobilisation d'une cinquantaine de professionnels de l'insertion professionnelle et sociale ainsi que de l'Education nationale dans les quartiers prioritaires du CUCS des 8^e et 9^e arrondissements de Lyon.

Le coût global du projet s'élève à 161 398,30 euros pour l'année 2008, avec une participation du Fonds social européen de 50 %, sur la base du budget suivant :

Dépenses	
Chefs de projets ingénierie	38 955
Animation des pôles linguistiques (structures associatives)	70 755
Frais de Fonctionnement	2 520
Actions Innovantes	49 168.30
TOTAL	161 398.30

Recettes	
Ville de Lyon	46 199.15
Etat	30 000
Fonds Privés	4 500
FSE	80 699.15
TOTAL	161 398.30

Il comprend le poste du chargé de mission de la Ville de Lyon (coordonnateur des pôles et chargé de la mise en place d'un observatoire), l'animation des pôles linguistiques de proximité organisés par des associations, la

maintenance du site répertoriant l'offre linguistique à Lyon et ouvert à tous les acteurs, ainsi que la réalisation d'actions innovantes. »

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise signé le 27 juin 2007 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de Lyon signé le 27 juin 2007, et notamment son article 3 « maîtrise de la langue française » du chapitre 4 ayant pour objet « les priorités transversales communes aux programmes thématiques d'intervention » ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé :

- à solliciter auprès de l'Union européenne (Fonds social européen – FSE), de l'Etat et des autres financeurs les participations prévues pour la mise en place des actions de maîtrise de la langue française dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

- à signer les conventions financières correspondantes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE